Géographie, classe de 1ère générale

Thème 3: Les espaces ruraux : multifonctionnalité ou fragmentation ?

Trois propositions pédagogiques

Trois propositions pédagogiques :

1 - Etude de cas: Les mutations des espaces ruraux de Toscane centrale
(3h)

2 - Mise en perspective de l'étude de cas: élargissement à échelle mondiale : Travail collaboratif sur six espaces ruraux dans le monde
(3h)

3 - Une tâche complexe comme évaluation & transition vers la question spécifique sur la France
(2h)

Thème 3: Les espaces ruraux : multifonctionnalité ou fragmentation ?

1 - Les mutations des espaces ruraux de Toscane centrale

3h

***Le paysage de la vallée de l'Arno* ou *Le paysage* (*Il Paesaggio*), dessin de Léonard de Vinci daté de 1473, conservé à la Galerie des Offices de Florence**

Pourquoi la Toscane ?

- Une identité forte des espaces ruraux
- Des mutations vers la multifonctionnalité (agritourisme en particulier)
- Des tensions et conflits autour de l'usage de l'espace
- Des projets de développement par le paysage

Source : Les Études de la Documentation francaise n° 5096

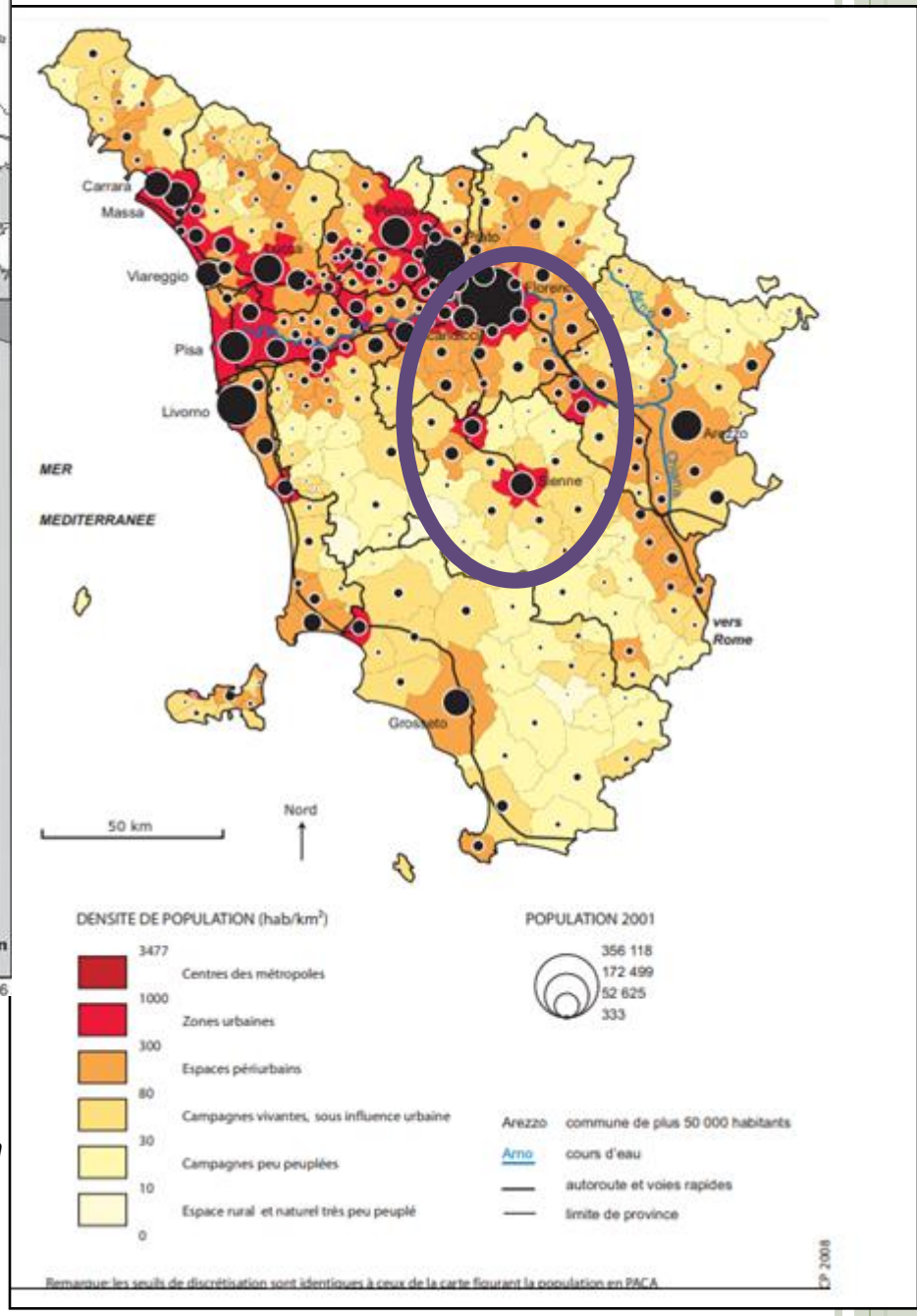

PERRIN Coline, *Construire les campagnes méditerranéennes. Usages, aménagement et valorisations du foncier agricole périurbain en Provence et en Toscane (1950-2010).* Université de Provence - Aix-Marseille I, 2009

I) Héritages et identité des espaces ruraux de Toscane centrale

LORENZETTI AMBROGGIO, *ALLEGORIA ED EFFETTI DEL BUONO E DEL CATTIVO GOVERNO, DIT AUSSI LES EFFETS DU BON ET DU MAUVAIS GOUVERNEMENT*, 1338-1339, DÉTAIL DE LA FRESQUE, SIENNE, PALAZZO PUBBLICO.

ENCA PAVRA OGNVOM FRANCO CAMINI·
ELAVORADO SEMINI CIASCVNO·
MENTRE CHE TAL COMVNO·
MANTERRA OVESTA ROÑA I SIGNORIA·
CHAL ALAVATA AREI OGNI BALIA·

La campagne, vue de San Giminiano

Terrasses de culture, vigne et oliviers dans le Chianti

TEMPESTA Antonio, Vigne en hautain, fin du XVIème siècle, gravure Italie

« La vigne mariée aux arbres », un héritage étrusque

SCHÉMA DE SYNTHÈSE

- Un héritage et une représentation
- La mezzadria
- Une polyculture vivrière

Un milieu naturel: les collines de Toscane centrale + climat méditerranéen

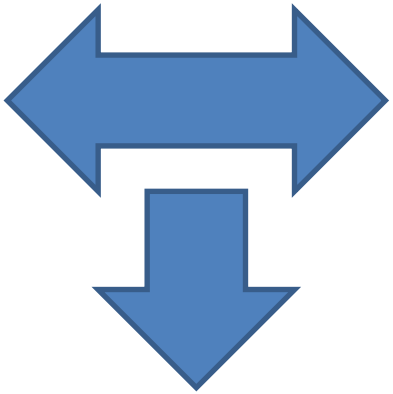

Une société

Un paysage construit
« Bel paesaggio »

II) Des mutations: spécialisations agricoles et agritourisme

Liées à la fin de la mezzadria en 1964

Exode rural, remembrement, vacance du bâti

Spécialisations agricoles et mutations paysagères

Greve in Chianti

Quelques images du Chianti Classico (source: www.chianticlassico.com)

Rationalisation du parcellaire et forte densité de plantation de la vigne.
Maintien de l'arbre (chênes, pins, cyprès châtaigniers)

Alcune immagini del Chianti Classico
(estratti da sito del Consorzio del Chianti www.chianticlassico.com)

il paesaggio della piantata moderno, con le alte densità di piante ad ha (fino a 10000 piante ad ha)

la relazione con le selve (di quercia, di castagno, di pino), ieri come oggi

l'accostamento con gli edifici rurali e con il cipresso, quest'ultimo costituente un'alberatura strutturale del paesaggio agrario del chianti

LE CHIANTI, VIGNOBLE D'APPELLATION

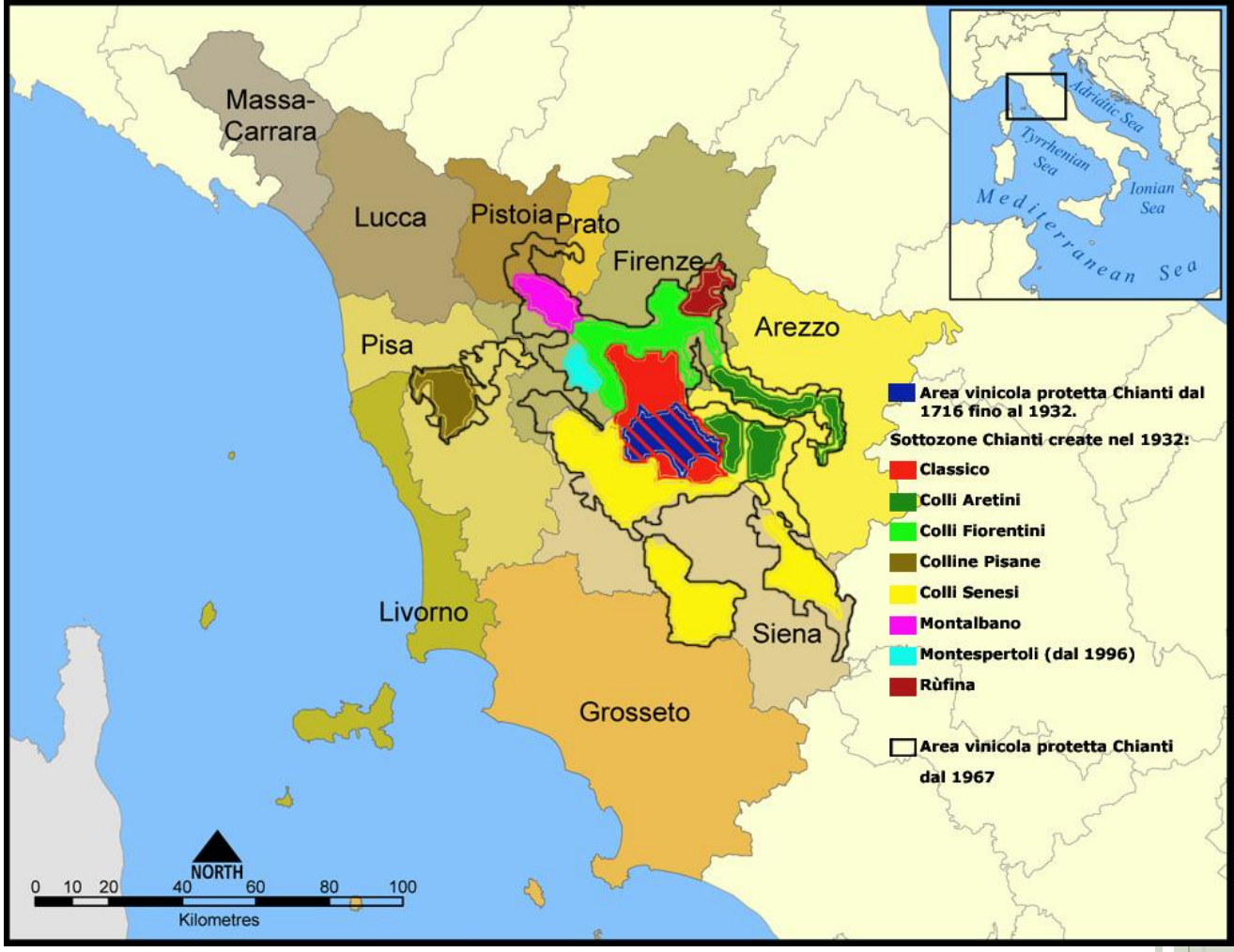

Reconnu en 1716 par Cosme III de Médicis, grand Duc de Toscane, dans le but de protéger la production viticole contre les contrefaçons, le Chianti est la première zone de production viticole réglementée dans le monde.
Depuis 2009, les huit sous régions bénéficient d'appellations DOP - dénomination d'origine protégée et DOCG - dénomination d'origine contrôlée et garantie.

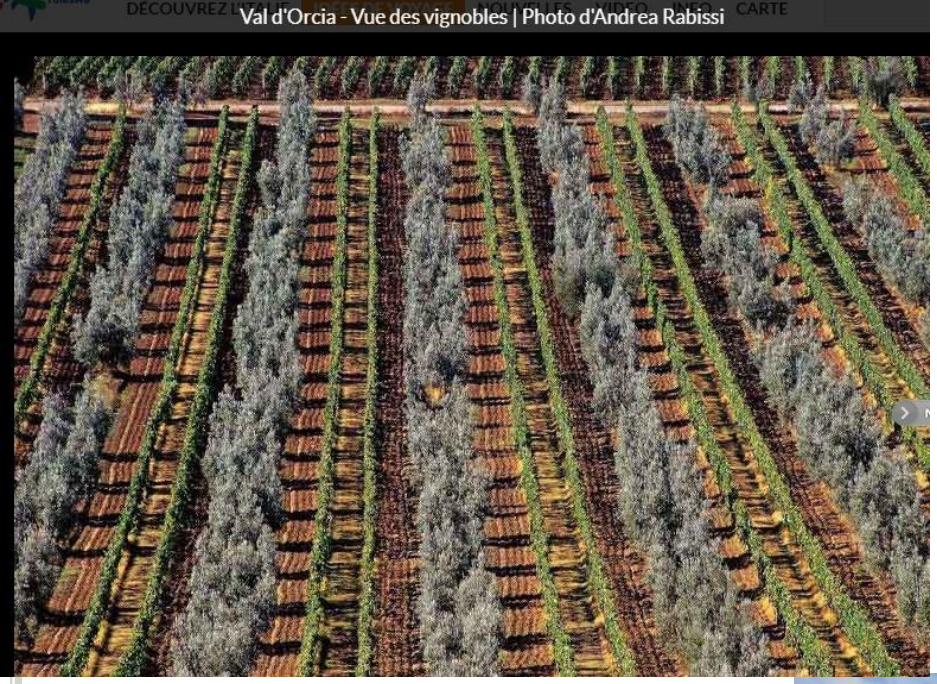

Visages du Val d'Orcia: évolution du parcellaire

Sito ufficiale del turismo in Italia

italia.it

Développement de l'agritourisme

UN PHÉNOMÈNE MAJEUR ET ANCIEN EN TOSCANE

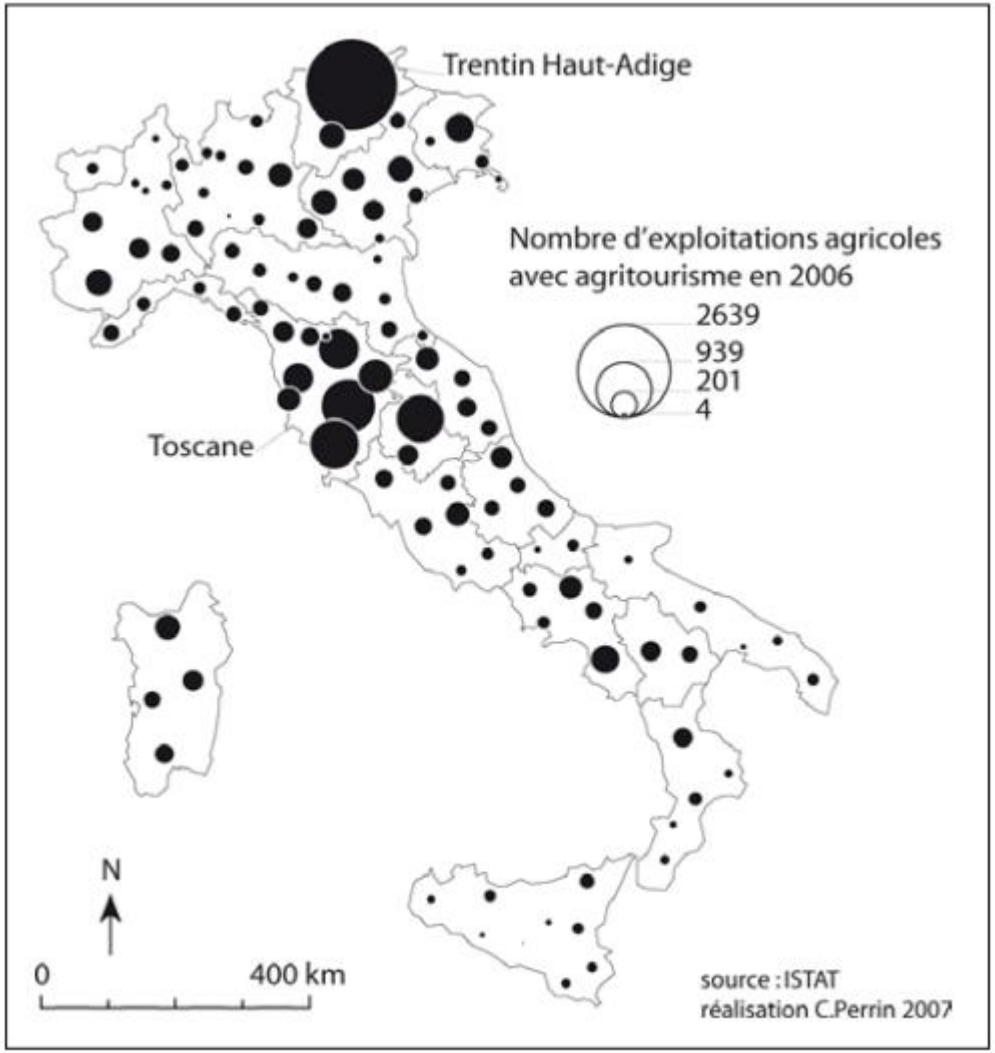

Carte 1 : L'agritourisme dans les provinces italiennes

PERRIN C., *L'AGRITOURISME PÉRIURBAIN DANS LES COLLINES DE TOSCANE CENTRALE*, IN LES ACTES DU COLLOQUE INTERNATIONAL « *LES AGRICULTURES PÉRIURBAINES, UN ENJEU POUR LA VILLE: VERS DES PROJETS DE TERRITOIRE* », HAL ARCHIVES-OUVERTES.FR, 2010

… EN CROISSANCE RAPIDE ET CONTINUE

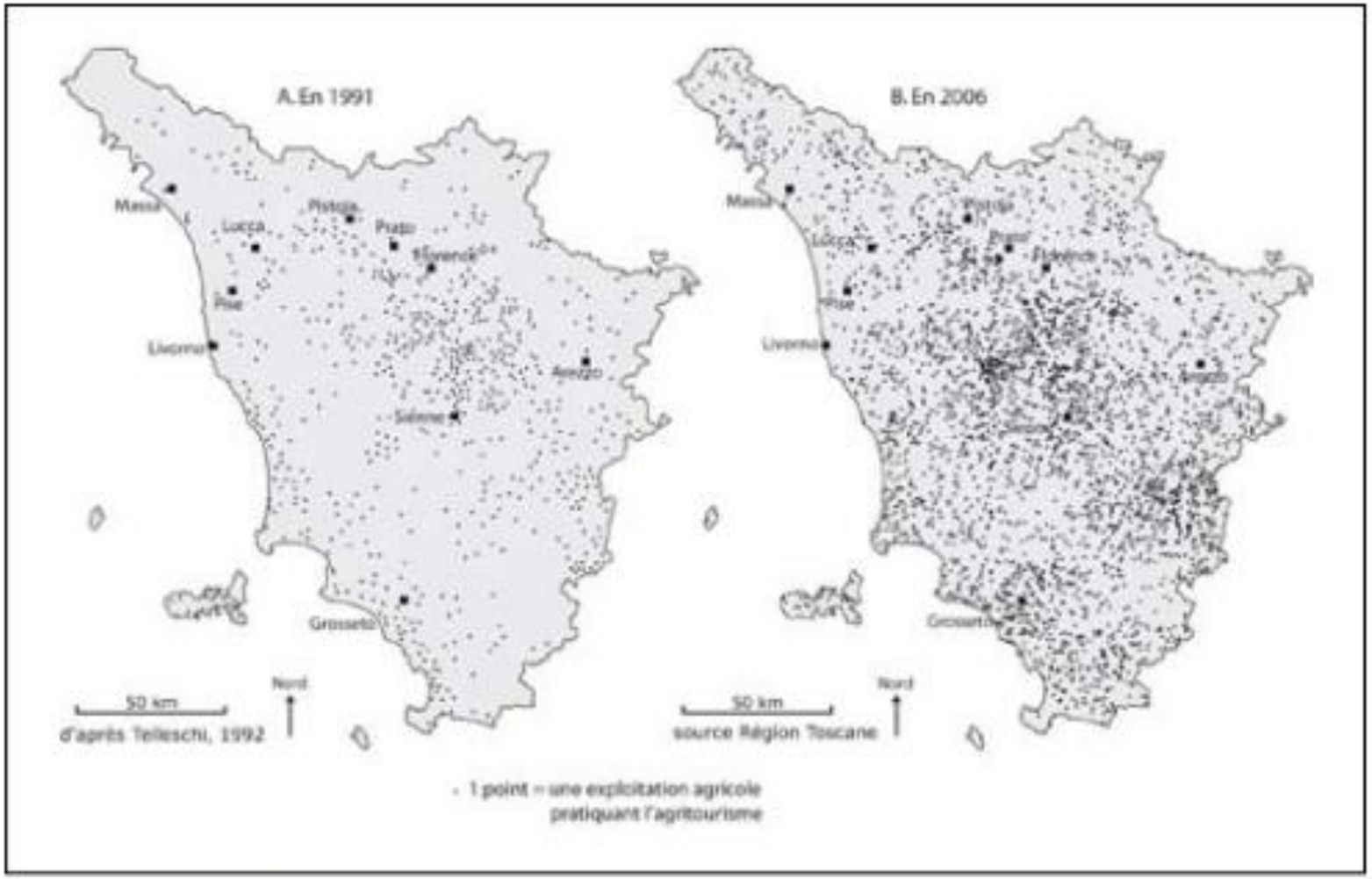

Carte 2 : Les exploitations agricoles pratiquant l'agritourisme

PERRIN C., OP.CIT.

La villa Le Corti

La villa Le Corti est située au sud de San Casciano Val di Pesa, dans le Chianti.
Elle est la propriété des princes Corsini.
La moitié du domaine a été vendue, l'autre restaurée et modernisée (vignoble, bâti).

VILLA LE CORTI

PRÉSENTATION :HTTP://WWW.PRINCIPECORSINI.COM

« Le domaine Principi Corsini, dans le Chianti florentin, est constitué d'une villa Renaissance de plan carré qui contient une grande cour avec une loggia cintrée menant aux pièces du rez-de-chaussée: Sala delle Donne, Sala dei Titoli, Sala Clemente XII, Salone in Tramontana.

Le rez-de-chaussée de la villa, ainsi que le vaste parc qui l'entoure, caractérisé par des parterres de fleurs géométriques à l'italienne, des cyprès séculaires et une immense pelouse, sont aujourd'hui l'endroit idéal non seulement pour les **réceptions** de **gala et les cérémonies** , mais aussi pour les **réunions, les conférences , défilés de mode et décors de films** .

Unique en son genre, la **cave à vin historique** , construite en 1600 et organisée sur trois niveaux souterrains, serpente à travers un système de salles et de chemins créés sous la villa et son jardin. C'est ici que les grands vins du Chianti Classico Principe sont "nés" Corsini.

Tout au long de l'année, il est possible d'organiser, sur réservation, des **visites guidées de** la demeure du XVIIe siècle, de la cave historique, du moulin à huile et de l'orciaia. Les visites se terminent par la **dégustation** des produits Principe Corsini, que vous pouvez acheter directement dans notre magasin.

Un coin particulier de la Villa Le Corti est représenté par les cuisines historiques de la Villa du début du XVIIe siècle, où des **cours de cuisine** sont organisés, avec des recettes toscanes historiques transmises de génération en génération, ainsi que des légumes et des produits de jardin. »

« Castellina in chianti 558 », ancienne fattoria

•« La ferme est située dans les collines du Chianti, à 7 km de Castellina in Chianti.

•Nous avons une ferme, et faisons du vin et de l'huile d'olive Chianti à partir des produits de notre domaine de 109 hectares qui entoure les bâtiments de la ferme.

•Nous proposons également deux villas de vacances, des fermes restaurées datant respectivement du 16ème et 18ème siècle.

•Les deux villas donnent sur le jardin commun avec une oliveraie et une piscine avec un coin pour enfants.

•Il est possible de réserver des chambres ou des appartements dans la villa »

PRÉSENTATION: HTTPS://FR.AGRITURISMO.NET/CASTELLINA-IN-CHIANTI-558/

III) Des tensions et conflits autour de l'usage des espaces ruraux

L'ÉCHEC DU PROJET DE DISTRICT RURAL DANS LE CHIANTI

Les districts ruraux apparaissent dans les années 90 et sont inscrits dans la loi en 2001 par l'Etat italien .**L'Etat confie aux régions la mise en place de systèmes productifs locaux en milieu rural**. Il s'agit de délimiter des périmètres sur lesquels fonder des projets de territoire visant à stimuler le développement économique, la qualité de vie, la préservation de l'environnement et les services à la population.

Dans le Chianti, un projet émerge entre 1995 et 2003, appuyé sur un **partenariat public/privé** et éligible aux **financements européens** (fonds structurels de développement rural-LEADER II).

Mais deux projets concurrents s'affrontent et conduisent à l'abandon du projet en 2010.

Deux projets concurrents

Les acteurs	
Le Consorzio: **organisation des producteurs de l'appellation Chianti classico**	**Les municipalités des 8 communes concernées par l'appellation**

Périmètres proposés pour le district rural	
Le Consorzio	**Les municipalités**
Le **périmètre strict** de l'appellation viticole Chianti Classico DOCG.	Un **périmètre plus large**, intégrant l'ensemble du territoire des huit communes du Chianti Classico

Objectifs comparés des deux acteurs

Le Consorzio	Les municipalités
Préserver les espaces agricoles de l'appellation viticole Chianti Classico DOCG et **patrimonialiser** le terroir Contre la périurbanisation , la « bétonisation » et l'industrialisation du Chianti.	Pacte de Pontignano signé en 1997 par les 8 maires: **protéger l'environnement, le paysage et le patrimoine architectural** Eviter l'extension des zones constructibles, favoriser matériaux et techniques traditionnels. **Protéger les systèmes traditionnels** (terrasses, parcelles complantées, équilibre vigne / autres cultures) **Stimuler la croissance économique** : tourisme, emplois locaux, appellations protégées **Favoriser le développement durable:** -Contre la monoculture de la vigne (érosion des sols, banalisation des paysages, perte de biodiversité) -Contre le risque de fluctuation du marché du vin. -Pour l'équité sociale, contre une valorisation qui profite essentiellement aux propriétaires fonciers,

Activités préconisées	
Le Consorzio	Les municipalités
Un district fondé sur le vin, l'huile d'olive et le tourisme, route du vin et de l'huile d'olive Rendre ce **territoire attractif et compétitif dans la mondialisation**.	Un district **au service du développement économique global** du territoire, valorisant toutes les ressources des campagnes **Une agriculture diversifiée**, des petites exploitations en polyculture pour répondre aux demandes des citadins et contribuer à la qualité du cadre de vie (paysage, environnement, lien social). Une territorialisation de l'agriculture qui s'inscrit dans le **renouvellement des liens entre la ville et l'agriculture**.

TABLEAU DE SYNTHÈSE

« AGRICULTURE DE PROXIMITÉ CONTRE AGRICULTURE DE TERROIR »

Tableau 1 : Deux formes de territorialisation de l'agriculture périurbaine
Two types of territorialisation for periurban agriculture

	Agriculture de terroir	Agriculture de proximité
Agriculteurs	Entreprises viticoles	Petites exploitations en polyculture (maraîchage, élevage)
Territoire	Bassin de production : périmètre de l'appellation Chianti Classico DOCG	Bassin de vie : région urbaine de Florence
Marché	Mondial (export + touristes de passage)	Local (circuits courts)
Coordination	Filière (vin, huile d'olive)	Territoire (communes, région urbaine)
Leader	Consorzio	Municipalités

PERRIN C., *LA TERRITORIALISATION DE L'AGRICULTURE PÉRIURBAINE DU CHIANTI: ENTRE TERROIR ET PROXIMITÉ URBAINE*, IN NOROIS, 2011

Les tensions autour de l'industrie

Tensions à San Casciano val di Pesa au sujet de trois projets d'implantations industrielles

« En Toscane, la **périurbanisation** n'est pas que résidentielle, elle est aussi **industrielle**. Des districts industriels sont nés dans ces « campagnes urbanisées » […] A partir de 1995, ce développement industriel se heurte toutefois aux résidents souhaitant préserver les paysages agricoles qui font l'attrait touristique des campagnes florentines. A San Casciano Val di Pesa, par exemple, **trois implantations industrielles** programmées au sein des espaces agricoles ont déclenché des polémiques publiques : un centre de compostage des déchets en 1997, un incinérateur en 2001 et une usine de construction de camping-cars en 2002. Ces projets suscitent **l'opposition des résidents** et plusieurs actions judiciaires contre la municipalité[…] Les associations critiquent tant « *le saccage du territoire agricole et la bétonisation des sols* » que l'opacité du mode de décision de la municipalité de San Casciano qui a adopté une révision ad hoc de son plan d'urbanisme en 2006 pour permettre l'implantation de l'usine de camping-cars sur 15 ha de zone agricole. Elles dénoncent un « *marchandage territorial* » entre « *des puissants privés et de faibles administrations locales, rendant complètement impossible la défense des droits collectifs au paysage, à la beauté et à l'environnement* ».

PERRIN C., *Le foncier agricole dans les plans d'urbanisme : le rôle des configurations d'acteurs dans la production locale du droit*, 2013, Géocarrefour

ENJEUX ET ACTEURS

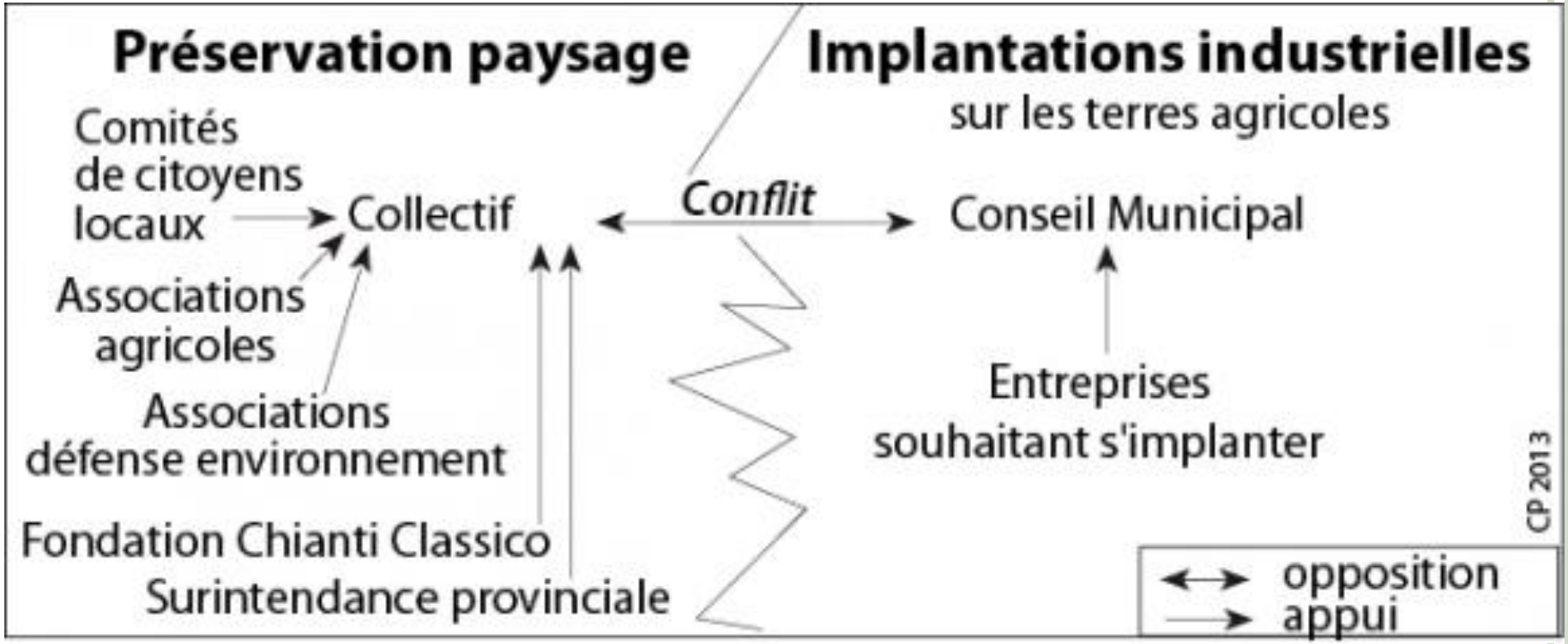

PERRIN C., 2013 OP.CIT.

L'usine de construction de camping cars à San Casciano Val di Pesa (inauguration 2016) - Google Earth

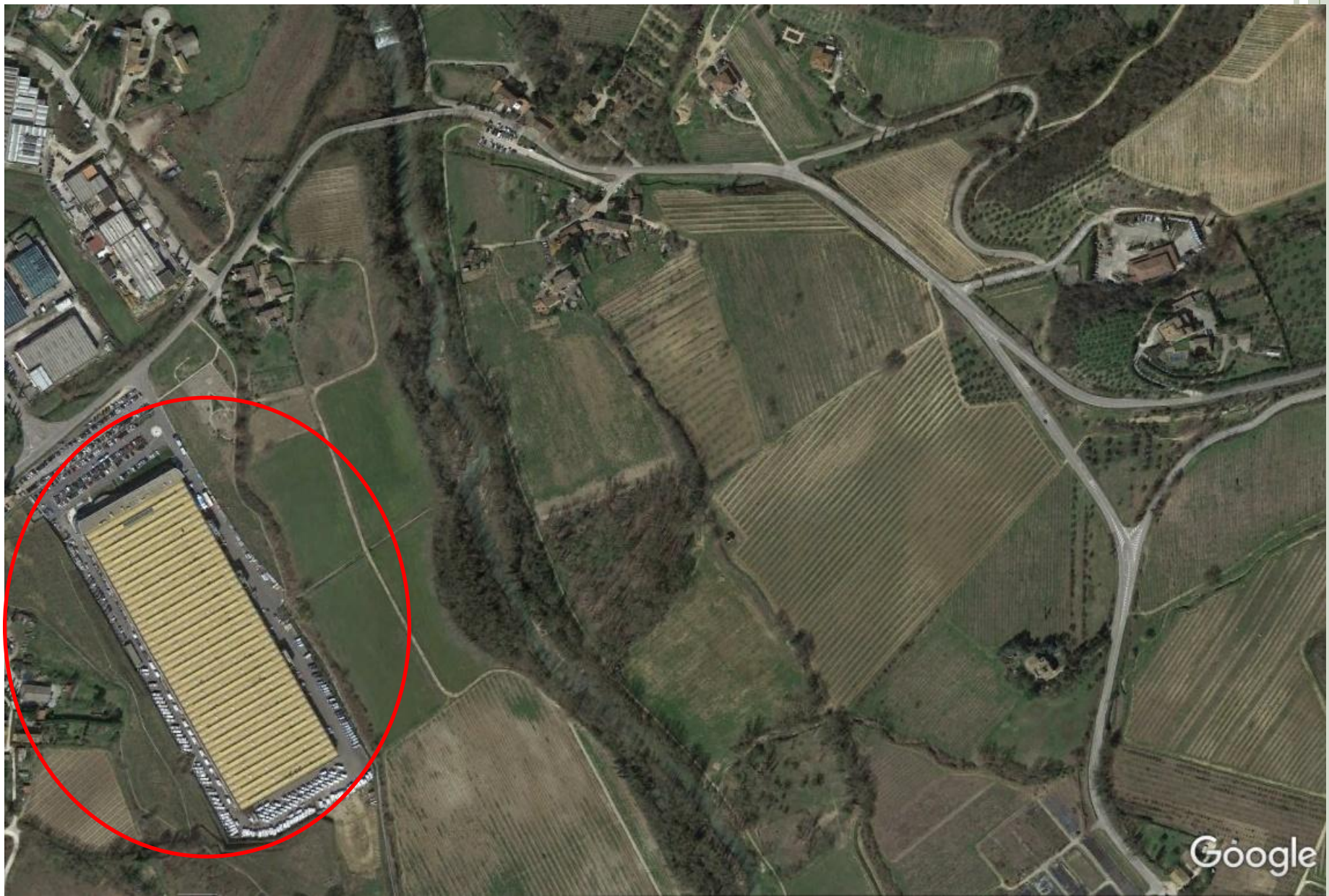

IV) Protection et patrimonialisation, le développement des espaces ruraux par le paysage ?

La vallée de l'Orcia, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2004

https://whc.unesco.org/fr/list/1026

- L'inscription comprend : un paysage agraire et pastoral colonisé et planifié qui reflète des systèmes novateurs d'occupation des sols, plusieurs villes et villages, des fermes et la via Francigena, une voie romaine avec les abbayes, auberges, sanctuaires, ponts, qui y sont associés.
- Justification d'inscription

- *Critère (iv)* : La vallée de l'Orcia est un reflet exceptionnel de la réécriture du paysage durant la Renaissance qui illustre les idéaux de bonne gouvernance et la recherche esthétique qui a présidé à sa conception.
- *Critère (vi)* : Le paysage de la vallée de l'Orcia a été célébré par des peintres de l'école de Sienne, qui s'est épanouie à l'époque de la Renaissance. Des images de la vallée de l'Orcia, images d'un paysage idéal où l'homme vit en harmonie avec la nature, sont devenues des icônes de la Renaissance et ont eu une influence profonde sur le développement du paysagisme.

Le Val d'Orcia

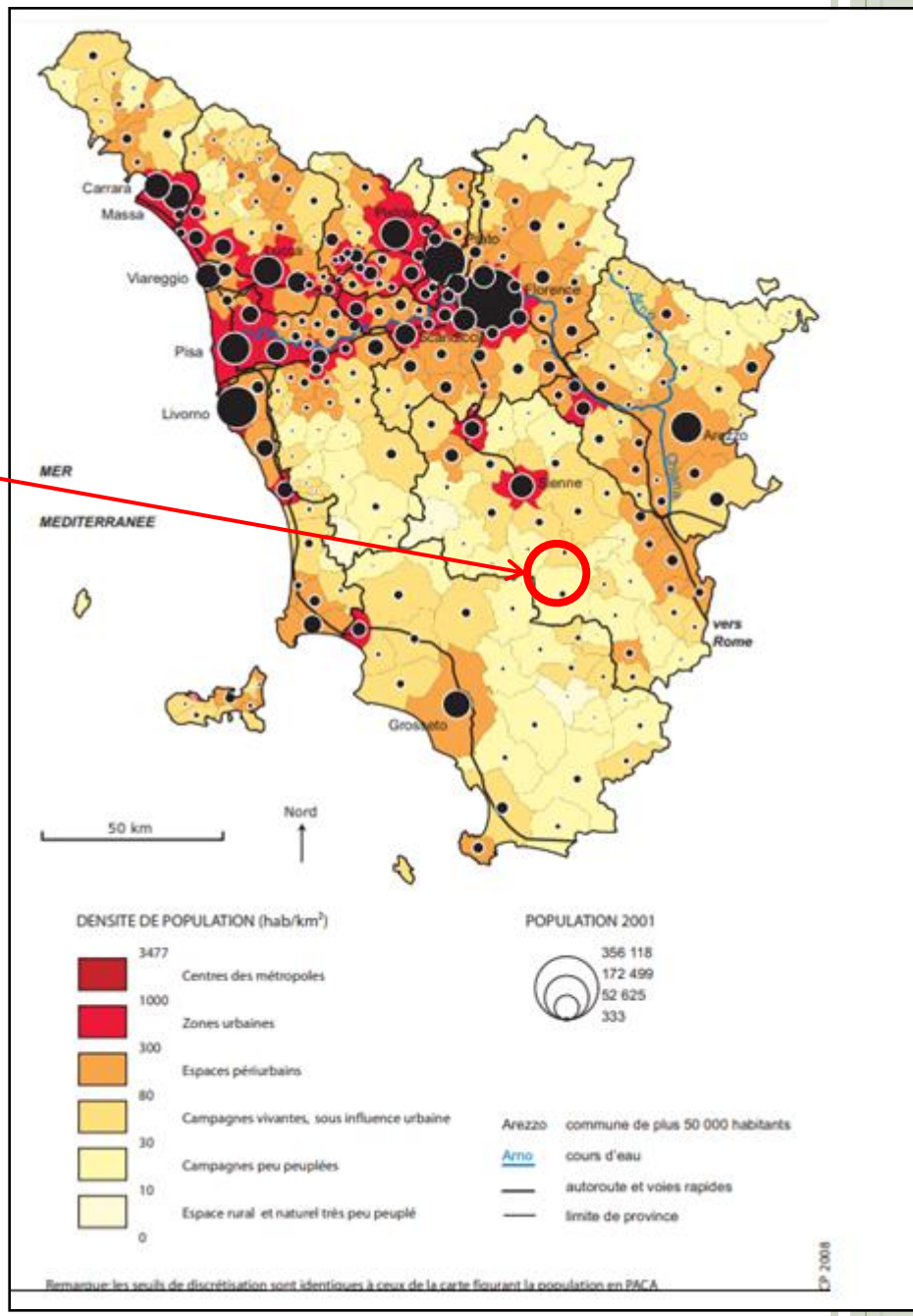

PERRIN Coline, *Construire les campagnes méditerranéennes. Usages, aménagement et valorisations du foncier agricole périurbain en Provence et en Toscane (1950-2010).* Université de Provence - Aix-Marseille I, 2009

VAL D'ORCIA

SITO UFFICIALE DEL TURISMO IN ITALIA

ITALIA.IT

LE PLAN PAYSAGER EN TOSCANE

Depuis 2004 en Italie, les régions sont **chargées d'élaborer leur plan paysager**. La Toscane est, avec les Pouilles, la région la plus avancée.

Le patrimoine paysager, « charpente de l'innovation »

Maria Rita Gisotti, *L'approche patrimoniale comme outil d'analyse et de mise en œuvre du projet de territoire en Italie, Le plan paysager de la Toscane,* Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace, *09 janvier 2017.*

« Le but du plan est de **poursuivre la promotion et la réalisation** d'un **développement socioéconomique durable** et d'un **usage conscient du territoire** régional. Le pivot et instrument essentiel de cette stratégie est le **patrimoine territorial et paysager**, conçu comme « l'ensemble des structures de longue durée produit par la coévolution entre milieu naturel et installations humaines, dont la valeur est reconnue pour les générations présentes et futures » (Marson, 2016). Le patrimoine, « bien commun dont on doit préserver les conditions de reproduction, la viabilité des usages et la durabilité », représente une valeur ajoutée extraordinaire pour la Toscane, non seulement en matière d'identité et d'attractivité exogènes, mais aussi pour sa multifonctionnalité et comme dépôt de ressources pour la production de richesses endogènes. […]

Considérons à titre d'exemple l'un des objectifs pivot du plan, **l'arrêt de la consommation de sol**. Dans l'unité (ambito) Florence-Prato-Pistoia […] Il se traduit en une batterie de directives qui visent à :

- **maintenir et réhabiliter les coupes** d'urbanisation **existantes**, avec une attention particulière à celles situées le long des axes routiers pour leur valeur morphologique et écologique ;
- **éviter** de nouveaux **processus d'étalement urbain**, soigner les marges du bâti et sauvegarder les espaces ouverts non bâtis, surtout les terrains agricoles pour lesquels il est primordial de **valoriser la multifonctionnalité** ;
- préserver la lisibilité du système d'implantation historique en évitant de nouvelles expansions qui ne soient pas strictement nécessaires et en prévoyant, éventuellement, qu'elles soient cohérentes avec le contexte. […]

Une telle vision de paysage, liant patrimoine et prestations collectives, peut créer une nouvelle manière de concevoir la préservation paysagère, au-delà de l'approche statique qui vise à congeler ou à muséifier le territoire […] »

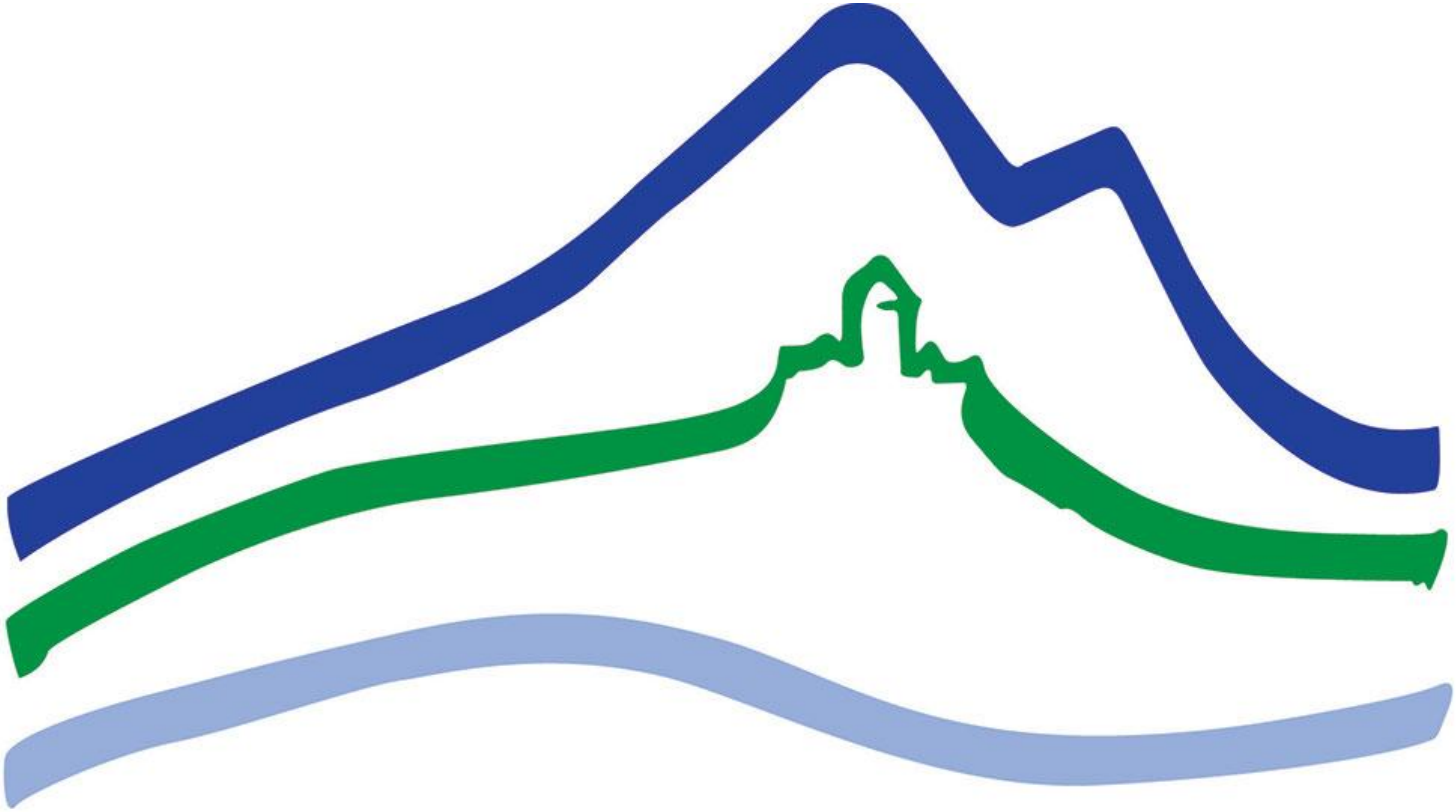

EUROPEAN LANDSCAPE CONVENTION
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE
COUNCIL OF EUROPE/CONSEIL DE L'EUROPE

La Convention Européenne du Paysage, traité du Conseil de l'Europe, a été adoptée le 20 octobre 2000 à Florence

3 axes attendus à l'issue de l'étude de cas

Les espaces ruraux intègrent des héritages et une identité multidimensionnelle

Ils évoluent vers la multifonctionnalité avec fragmentation et conflits

Ils font l'objet de projets de territoires à construire entre les différents acteurs

Schéma de synthèse de l'étude de cas

- Milieu naturel
- Société
- Paysage

Des dynamiques de transformation

- Mobilités
- Mutations agricoles
- Protection et patrimonialisation

Des espaces ruraux à forte identité …

… qui se recomposent

Et connaissent des conflits d'usage

Mais aussi se fragmentent

- Fragmentation spatiale
- Fragmentation sociale
- Fragmentation paysagère

Deviennent multifonctionnels

- Des fonctions productives
- Une fonction résidentielle, récréative et touristique
- Une fonction environnementale

Des projets de territoire: districts ruraux, plans paysagers

Thème 3: Les espaces ruraux : multifonctionnalité ou fragmentation ?

2 - Mise en perspective de l'étude de cas :

Elargissement à l'échelle mondiale
Travail collaboratif sur six espaces ruraux dans le monde

3h

***For Lots of Lost Windows* (2012), par Akiko Utsumi, festival d'Art contemporain du village d'Echigo Tsumari, un des nombreux villages du « Kaso », l'espace rural japonais en « surdépeuplement »**

(www.echigo-tsumari.jp/eng/artwork)

TABLEAU DE SYNTHÈSE PROPOSÉ

	Le Montana	Echigo Tsumari	Mexico	Shanghai	La basse vallée du Tana	Campagnes du Vietnam
Spécificités du rural (milieu, paysage …)						
Dynamiques de transition ? (urbanisation, démographique, ouverture …)						
Multifonctionnalité ?						
Quelles recompositions ? (sociales, paysagères, productives …)						
Fragmentations ? Acteurs ? Nouvelles formes de cohésion ?						

On peut envisager la typologie suivante

- **Les campagnes des « Nord »** : forte multifonctionnalité et « campagnes à réinventer ».

- **Les campagnes des grands pays émergents** : transformations rapides, déséquilibres à gérer.

- **Les campagnes des pays en développement** : pression démographique et enjeux nourriciers, recompositions faiblement maîtrisées, mais aussi résistances et formes innovantes.

Un exemple illustré : Le Kenya et la basse vallée du Tana : un espace partagé, disputé et conflictuel

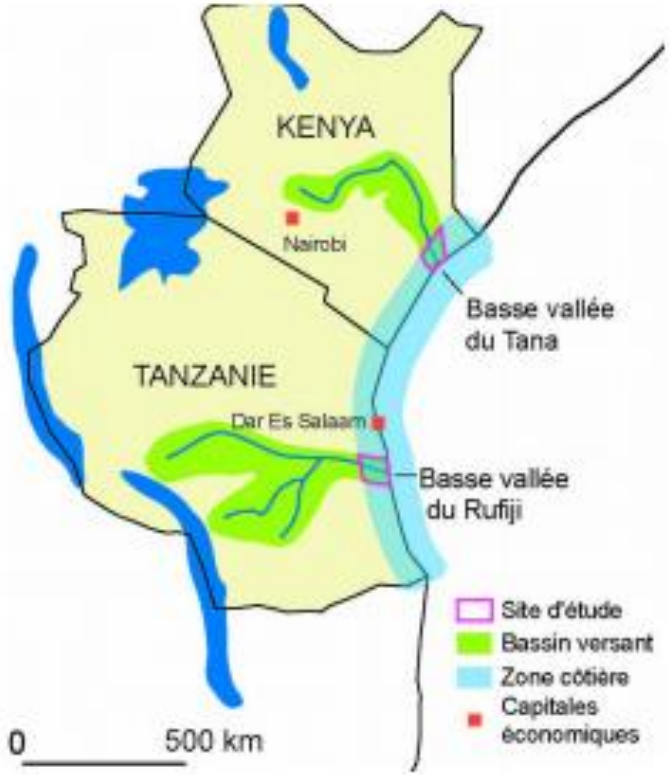

DUVAIL Stéphanie, *Scénarios de gestion de l'eau et d'usages des sols, en lien avec le développement de projets d'agro-carburants en Afrique de l'Est : projets GEOPAR (2008-2012) et PACTER (2010-2014*), RéférenceS – Janvier 2016

Une plaine inondable partagée entre les agriculteurs Pokomos et les éleveurs Ormas

Le moteur de la productivité de l'écosystème deltaïque est **la crue bi-annuelle du fleuve :**

-elle permet la production d'un **pâturage de qualité, essentiel en saison sèche pour les troupeaux bovins des éleveurs Ormas**

-les vastes étendues offrent des terres pour **une culture de décrue pratiquée par les agriculteurs Pokomos (riz)**

Des communautés locales confrontées aux grands projets d'aménagement à partir de 2010

(favorisés par le fait qu'une majorité des terres de la plaine inondable sont des terres gouvernementales)

- **Mumias Sugar, une entreprise privée kenyane**, convertit 38 000 ha de la plaine centrale pour la production de **canne à sucre irriguée** (sucre et agro-carburants).

-**Bedford Biofuels, entreprise canadienne** acquiert 160 000 ha pour produire des **agro-carburants** sur les terrasses autour du delta.

-Le gouvernement kenyan, dans son plan de développement **« Vision 2030 », prévoit la construction d'un corridor** destiné à relier le futur Port de Lamu à l'Éthiopie en passant par le Sud Soudan. Ce projet place les terres du delta en position stratégique, et il est planifié que l'eau potable pour ce grand port provienne du delta.

« La question se pose de savoir si le véritable objectif des acquisitions de terre à grande échelle n'était pas de procurer de vastes superficies de terre à bon marché, dans un contexte général d'une « ruée sur les terres » à l'échelle globale… »

Stéphanie Duvail, *Cartographies participatives et conflits territoriaux,* 11/2017 – Revue d'ethnoécologie - cairn

Canne à sucre - Agriculture spécialisée et commerciale
Evolution du paysage agraire

Mais aussi une politique de protection des milieux humides

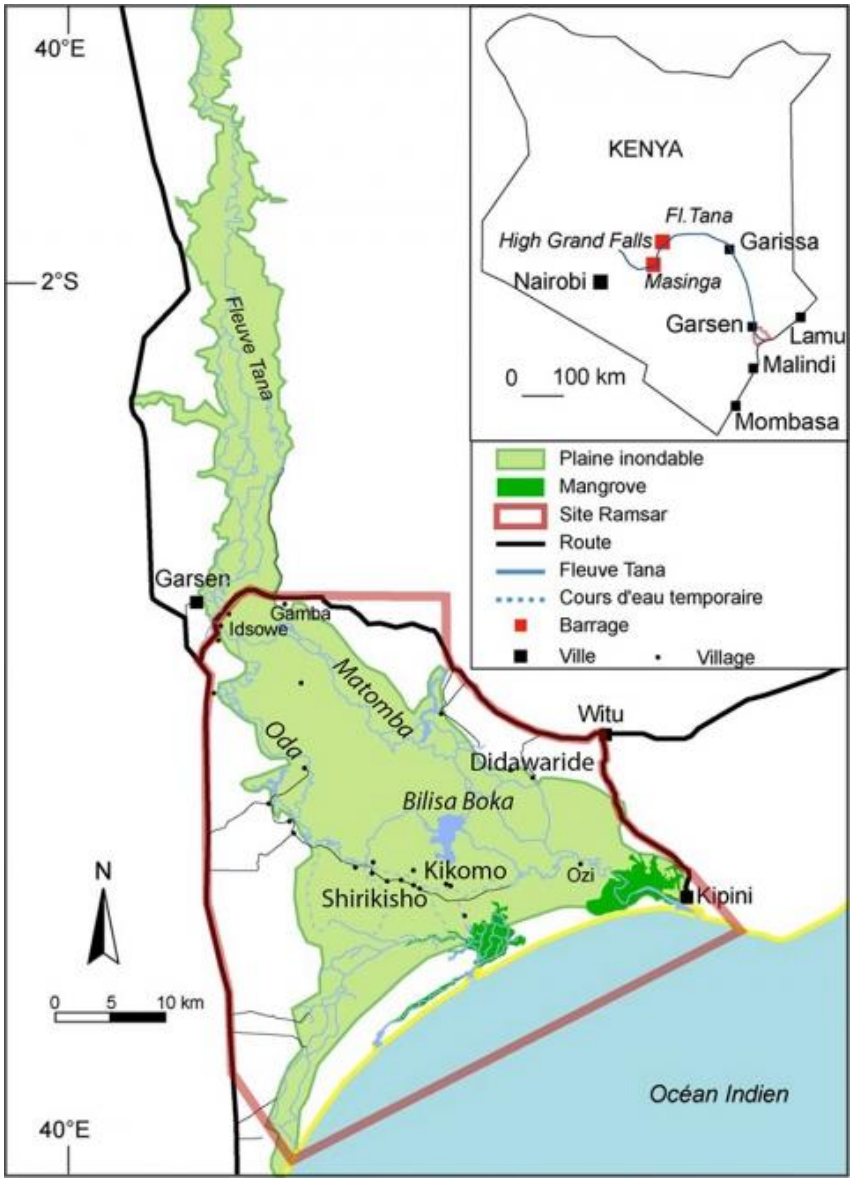

Plusieurs visions de l'aménagement de l'espace s'affrontent

- **sa conversion en monoculture irriguée de canne à sucre pour agro-carburants,** gérée par des investisseurs privés internationaux ou nationaux, en aval de grands barrages hydro-électriques qui régulaient les crues: projets appuyés par les services kenyans de gestion de l'eau, les élites locales et une partie des populations Pokomos.

-**sa labellisation en aire protégée pour la conservation de la biodiversité et l'utilisation raisonnée des ressources naturelles** (au sens de la définition de la convention de Ramsar). Vision soutenue par Kenya Wildlife Service, point focal de la convention Ramsar, les Musées nationaux, les ONG internationales et nationales (Nature Kenya), et appuyée par une majorité des éleveurs et une partie des agriculteurs Pokomos.

Thème 3: Les espaces ruraux : multifonctionnalité ou fragmentation ?

3 - Une tâche complexe comme évaluation & transition vers la question spécifique sur la France

2h

La Zone d'Aménagement Concertée dite du « Bas Terroir », Waziers, Communauté d'Agglomération du Douaisis

(illustration (modifiée) accompagnant l'article, *Waziers : Pourquoi l'extension de la zone du Bas-Terroir inquiète les élus de Douai ?*, Voix du Nord, édition de Douai, Benjamin Dubrulle , 23/12/2018

Le choix des documents

Menu LE LIVE LES ÉDITIONS LE JOURNAL **L'Observateur**

Accueil › Douaisis › Douai et ses alentours

DOUAI ET SES ALENTOURS

Waziers : Jacques Michon se confie sur l'extension de la Zac du Bas-Terroir

Par Mylène Brieux
mardi 15 janvier 2019 à 18h08min

Partager sur Facebook Tweeter sur Twitter

Ça y est, les choses vont enfin se concrétiser pour la zone du Bas-Terroir. Les premiers coups de pioche seront donnés en fin d'année. Mais le maire de Waziers, Jacques Michon, regrette l'attitude des élus douaisiens.

L'Observateur du Douaisis : Où va se situer l'extension de la zone d'activités du Bas Terroir ?

Jacques Michon : Ce sont 15 hectares qui partent de derrière Leroy Merlin, jusque la rue Jules Ferry. Il y aura bien entendu une entrée et une sortie pour les automobilistes de ce côté-là.

Que pensez-vous de la réaction des élus douaisiens au conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Douaisis ? (7 ont voté contre l'extension de la zone, ndrl)

Ce projet est inscrit au Plan local d'urbanisme (Plu) depuis une dizaine d'années. Je ne comprends pas pourquoi on se réveille seulement aujourd'hui. Et je regrette la décision du maire de Douai.

12 Douaisis — LA VOIX DU NORD VENDREDI 25 JANVIER 2019

Zone du Bas-Terroir : Frédéric Chéreau s'énerve, Daniel Sellier se trompe

L'agrandissement de la zone du Bas-Terroir, à Waziers, ne peut que nuire au centre-ville de Douai, lui-même engagé dans une opération de redynamisation proposée par l'État. Les deux maires vont en discuter. Enfin, l'adjoint au commerce a fait une malencontreuse erreur lors du conseil municipal.

PAR JEAN-LUC ROCHE
douai@lavoixdunord.fr

DOUAI. L'agrandissement de la zone du Bas-Terroir, voté par la Douaisis Agglo (ex-CAD) s'est invité au dernier conseil municipal. C'est évidemment une contrariété majeure pour le maire de Douai, par le pouvoir d'attraction de cette zone sur les consommateurs (entre autres de Douai) et les commerçants tentés de s'y installer. À l'heure où Douai est engagé dans le programme Action Cœur de ville, pour redynamiser les centres-villes, dont les commerçants déterminent le succès (s'ils restent parce qu'ils trouvent plus de clients

> *« Ce que je demande c'est qu'on ne déshabille pas Douai. J'ai mon mot à dire ! »*
> FRÉDÉRIC CHÉREAU

dans le centre, c'est bon : s'ils continuent à partir, ce plan sombrero, c'est une contrariété de taille. Au passage la cohérence de cette initiative gouvernementale pose question : si à 13 km du centre-ville d'une commune si-

gnataire de cette convention avec l'État (2,22 en France), qui regroupe plusieurs partenaires, on développe des zones commerciales, autant arrêter tout de suite.

Le maire, Frédéric Chéreau, a au moins un motif de satisfaction même s'il l'a annoncé sur un ton énervé : *« Le maire de Waziers accepte de se mettre autour d'une table, enfin ! Ce que je demande c'est qu'on ne déshabille pas Douai. J'ai mon mot à dire ! »*

Daniel Sellier, adjoint au commerce de Douai, a rappelé qu'il avait voté contre l'installation du magasin Boulanger sur cette zone lors d'une réunion de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) du Nord, tenue en octobre 2014. Franz Quatrebeurds (opposition), très présent sur les réseaux sociaux, a alors sorti de son classeur un document, le compte rendu de la conclusion de cette réunion, où il est indiqué que la totalité des membres de la commission ont voté pour. dont M. Sellier.

LE BON DOCUMENT ?

M. Quatrebeurds ayant trouvé ce texte sur Facebook, sur le site d'un « agitateur » as-tu-il précisé. Il s'est interrogé devant le conseil. Pour résumer : *« Mais est-ce un faux ou une reproduction fidèle de l'original ? »*

La zone du Bas-Terroir, lors de la construction du McDonald's, à côté du magasin Boulanger. PHOTO JOHAN BEN AZZOUZ

M. Quatrebeurds ayant aimablement remis ce document à la presse, il s'avère qu'on peut consulter l'original sur le site de la préfecture du Nord, sans rechercher compliquée. Il est bien marqué que M. Sellier a voté pour l'installation de ce Boulanger, sur une superficie de 1 600m². On ne doute pas que M. Sellier ait confondu avec un autre vote. le mensonge n'étant pas son genre. Mais cette histoire ayant opposé deux versions (dont l'une incertaine, celle de M. Quatrebeurds) lors du conseil, autant dire laquelle est la bonne puisque nous le pouvons.

Des articles de la presse locale (VDN, Obs. du Douaisis) dans lesquels s'expriment des acteurs

LA VOIX DU NORD

Douai: Une manifestation des agriculteurs vendredi matin en zone d'activités Douai-Dorignies

La FDSEA et les Jeunes agriculteurs ont décidé d'aller devant le siège du Syndicat mixte du SCoT Grand Douaisis pour porter leurs revendications.

La Voix du Nord | 12/09/2018 — 223 partages — Partager Twitter

Les agriculteurs du Douaisis se sont donné rendez-vous vendredi matin devant le bâtiment du SCOT Grand Douaisis dans la zone d'activités Douai-Dorignies. Photo archives JOHAN BEN AZZOUZ - VDNPQR

Remontés comme un coucou suisse. Les agriculteurs du territoire ont fort peu apprécié les propos de Christian Poiret, président de la Communauté d'agglomération du Douaisis, lors de l'inauguration de la Foire-expo de Douai. Ce jour-là, l'homme fort du Douaisis a dit vouloir développer 300 hectares de zone industrielle sur son territoire en préemptant des terres agricoles. Quelques jours plus tard, il est revenu sur ses déclarations dans nos colonnes en affirmant vouloir reconquérir des friches industrielles en plus d'un certain nombre d'hectares de terres agricoles

Le choix des documents

Des documents issus d'articles de presse et de sites Internet qui évoquent les enjeux : Chômage, mobilités, développement économique, étalement urbain, la vente directe en bio

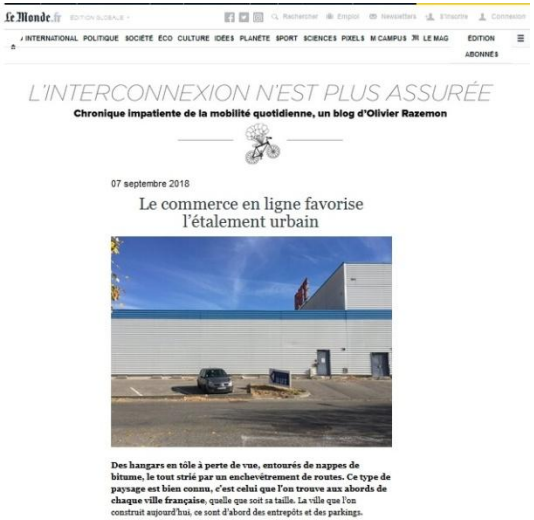

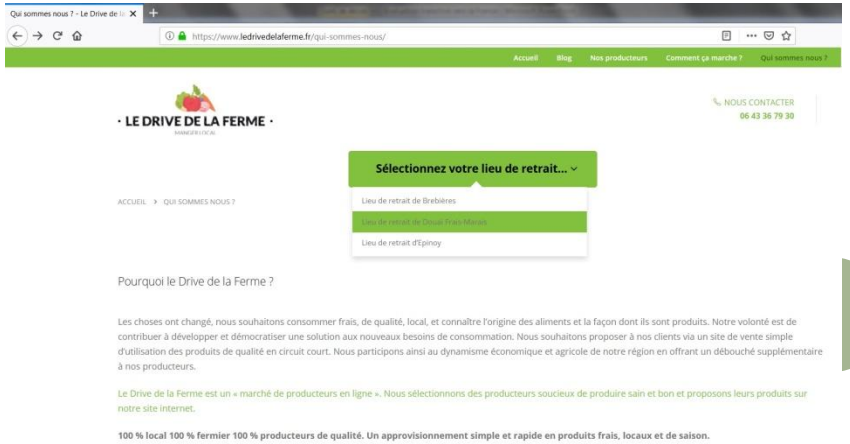

LE CHOIX DES DOCUMENTS

Des prises de position fortes, en faveur ou contre le projet

5 raisons de dire « Non » à la ZAC du Bas-Terroir

27 décembre 2018 Développement économique, commerces

Peu de répit, même en période de fêtes. Jeudi dernier, lors du conseil communautaire de la CAD, un vote n'est pas passé inaperçu. Il concernait l'extension de la zone du Bas-Terroir située à l'entrée de la commune de Waziers (au niveau de la route de Tournai et l'autoroute A21). La ZAC, forte de quatre premiers commerces (Leroy Merlin, But, Boulanger, McDonalds), s'étendrait ainsi de 15 hectares supplémentaires. Nous nous opposons à ce choix politique. En voici les raisons.

2020 : F. Guiffard veut se démarquer

MUNICIPALES Annonce de candidature par un live vidéo sur Facebook, lancement de campagne par un meeting festif, vote pour constituer sa liste : le candidat de la France Insoumise, pour les élections municipales, veut imprimer sa différence.

Radio Scarpe Sensée

La voix libre et associative

ACCUEIL | PRESENTATION | ÉMISSIONS MAGAZINES | REPORTAGES | EMISSIONS MUSICALES | EMISSIONS JEUNESSE | CONTACT

SUIVRE :

STREAMING DU DIRECT 94.10 FM :

ECOUTEZ EN DIRECT

LA PUCE À L'OREILLE

Les agriculteurs de la CAD inquiets

PAR RADIO SCARPE SENSÉE - PUBLIÉ 20 SEPTEMBRE 2018 - MIS À JOUR 6 OCTOBRE 2018

00:00 00:00

Dans son Schéma de Cohérence Territoriale, la Communauté d'Agglomération du Douaisis prévoit d'attribuer dans les 10 ans à venir 300 hectares à l'implantation de zones d'activités. Cette annonce faite par le Président de la CAD, Christian Poiret, début septembre lors de l'inauguration de la foire commerciale de Douai, à susciter l'émoi des exploitants agricoles du territoire, d'autant plus que le Président à clairement annoncé que l'usage de ces espaces a des fins économiques polluera moins que l'usage qu'en font les agriculteurs.
La FDSEA les a donc appelé à manifester devant le siège social de la Communauté d'Agglomération du Douaisis.

Waziers : Jacques Michon se confie sur l'extension de la Zac du Bas-Terroir

L'Observateur du Douaisis, Par Mylène Brieux, mardi 15 janvier 2019 à 18h06min

Qu'est-ce-que cette extension va apporter à la ville de Waziers ?

250 000 euros de taxe foncière : ce n'est pas négligeable. Et cette Zac est communautaire, nous travaillons main dans la main avec le président de l'interco. Pour la Cad aussi, les investissements vont rapporter.

Il n'y aura donc pas d'alimentaire dans cette zone ?

Non. Ni de Grand Frais d'ailleurs : cela fait deux ans que je le repousse. Il faut être cohérent. À Waziers, nous avons déjà de la ferme qui fait de la vente de produits en direct. Nous ne voulons pas faire de concurrence déloyale.

• Le choix du sujet, la formulation comme une tâche complexe :

Vous êtes un acteur du territoire de la Communauté d'Agglomération du Douaisis (maire d'une commune concernée, élu de la CAD, agriculteur, petit commerçant, dirigeant d'une grande surface, citoyen, …). **Vous devez argumenter en faveur, ou contre, l'extension de la ZAC du Bas terroir sur des terrains agricoles**.

Vous devez appuyer votre argumentation sur des documents choisis dans le dossier documentaire